

[Envoyer un commentaire sur cet article](#) [Version imprimable](#) [Article précédent](#)[Sommaire du numéro](#)[Article suivant](#)

Dans les entreprises

Lutte Ouvrière n° 1987 du 1er septembre 2006

EDF et les tarifs des éoliennes: Vents de profits

L'augmentation, totalement injustifiée, de 1,7% du prix de l'électricité, autorisée par le gouvernement le 1er juillet dernier, va peser sur l'ensemble de la population. Mais il y a pire, dont on ne parle guère.

Depuis quelques années les éoliennes ont commencé à se développer en France. Comme le prix de revient du courant issu du vent est nettement plus élevé que celui du nucléaire (bien que le vent soit gratuit), les éoliennes ne peuvent être construites que si elles bénéficient d'un soutien financier.

L'État qui a décidé de favoriser ce qu'on appelle les «énergies renouvelables» aurait dû en conséquence trouver un financement pour les éoliennes. Il en a trouvé un en rendant obligatoire l'achat par EDF de l'électricité issue du vent, au-dessus du prix coûtant. Et EDF fait payer ce surplus aux consommateurs. Cela figure sur les factures, avec quelques autres dépenses, sous la rubrique «contribution au service public de l'électricité», dont le seul mot juste est «contribution», car il s'agit de tout ce qu'on veut sauf d'un service public.

Jusqu'à présent cette «contribution» pesait de quelques pour-cent sur les factures, déjà nettement plus que les 1,7% de la dernière augmentation. Mais maintenant, cette taxe va s'envoler car les éoliennes, ou plus exactement leurs heureux constructeurs et propriétaires, viennent de bénéficier de nouveaux tarifs en or.

Fin juillet, le gouvernement a décidé d'accorder, pour quinze ans, aux propriétaires d'éoliennes un prix de vente à EDF du kwh éolien qui est à peu près le triple du kwh nucléaire.

Consultée, la Commission de régulation de l'énergie, organisme officiel, avait rejeté le projet au motif que cela «représente un soutien disproportionné à la filière éolienne, au regard du bénéfice attendu» car la rentabilité devrait être «de l'ordre de 20% à 40% par an, après impôt, garantie sur quinze ans, pour des sites moyennement ventés».

Malgré l'avis défavorable de la Commission, le gouvernement a maintenu sa décision.

Autant dire que l'éolien va intéresser de plus en plus d'investisseurs, et de plus en plus de trusts qui se mettent sur les rangs, comme Endessa, Total, et bien d'autres.

On n'avait pas demandé l'avis de la population lorsque les autorités s'étaient lancées dans le nucléaire, il y a quelques décennies. On ne lui demande pas davantage son avis aujourd'hui, pour le financement de l'éolien privé, et on se garde d'annoncer clairement que les tarifs de l'électricité vont forcément grimper à cause de cette décision.

Le ministre de l'Économie, Thierry Breton, vient d'annoncer que les tarifs d'EDF n'augmenteraient plus jusqu'au 1er juillet de l'an prochain, c'est-à-dire après les élections. Mais même cette promesse, c'est du vent car discrètement, de manière peu visible, le prix du courant va grimper, pour le plus grand bien de ceux qui spéculent... précisément sur le vent.

André VICTOR